

ANNEXE 2 Extrait du registre des délibérations du conseil Municipal de Saint Pol de Léon du 5 février 2016.

6- PROGRAMME DE TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET DE CONSERVATION DES ANCIENS QUAIS ET OUVRAGES MARITIMES DU PORT DE PEMPOUL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (F.S.I.L.)

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 8 juillet 2015, le Conseil Municipal avait décidé :

- d'approuver le programme de travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et cales du port de Pempoul pour un montant estimatif de 240.000, 00 € H.T.,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération avec un taux de participation du Conseil Régional de 30 %, du Conseil Départemental de 20 % et de la D.E.T.R. de 10 % et donc de solliciter le concours financier de ces organismes.

Depuis cette date :

- le Conseil Régional nous a fait savoir en novembre 2015 qu'il a décidé d'accorder une subvention de 48.000 €, soit un taux de 20 % sur une estimation de 240.000 € H.T. au titre du programme des « Héritages littoraux »,
- le Conseil Départemental nous a informé en décembre 2015 qu'une subvention a été allouée pour les prestations de diagnostic préalable aux travaux de restauration des quais et ouvrages anciens pour un montant de 21.000 €, soit un taux de 70 % sur une estimation du diagnostic de 30.000, 00 € H.T.
- la Préfecture du Finistère nous a indiqué le 18 février 2016 que la demande de subvention que nous avons sollicitée, suite à la délibération n° 2016-15 du Conseil Municipal du 5 février 2016, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) n'avait pas été retenue.

Il y aurait donc lieu de modifier comme suit le plan de financement prévisionnel de ce programme de travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et ouvrages maritimes du port de Pempoul :

Proposition de délibération :

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme de travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et cales du port de Pempoul, ouvrages à forte valeur patrimoniale et touristique, pour un montant estimatif de 240.000,00 € H.T.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel rectificatif de cette opération tel que décrit ci-dessus,
- de solliciter le concours financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.) pour un taux de 20 % basé sur une estimation de travaux de 240.000,00 € H.T., soit une participation financière de 48.000 €.

Financement	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	Maître d'ouvrage	Total (montant HT)
Dispositif	F.S.I.L. Fonds de Soutien à l'Investissement Local	Héritages Littoraux Projets 2015	Diagnostic préalable au projet de conservation des quais et ouvrages sur une estimation de 30.000 € HT	Autofinancement	
Montant	48.000 €	48.000 €	21.000 €	123.000 €	240.000 €
Pourcentage	20%	20%	70 % sur estimation de 30.000 € HT	environ 51 %	100%

-

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le programme de travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et cales de Pempoul ainsi que son plan de financement et sollicite le concours financier de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.) pour un financement à hauteur de 20 % sur une estimation de travaux de 240.000 € HT.